

Textes fondamentaux du pré-dialogue intercongolais

Gaborone (Botswana), 20-25 août 2001

N.d.l.Réd. – Nous avons publié la Déclaration de Lusaka du 4 mai dans notre numéro 357 de septembre 2001 pp.447-448. Nous publions ici les textes de Gaborone dans leur ordre chronologique.

I. Déclaration politique commune des participants sur le retrait des troupes étrangères

Nous,

Chefs de délégation du gouvernement de la République Démocratique du Congo, de l'opposition armée, de l'opposition politique, des forces vives et délégués dûment mandatés par nos mouvements, partis politiques et associations respectifs :

Conscients de notre responsabilité devant le peuple congolais et devant l'histoire ;

Prenant en compte la volonté maintes fois exprimée par le peuple congolais et par le conseil de Sécurité des Nations Unies, de voir toutes les troupes étrangères quitter le territoire du Congo ;

Nous appuyant sur les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité et particulièrement ses résolutions numéros 1304, 1341 et 1335 ;

Convaincus que le processus de paix consacré par l'Accord de Lusaka entre dans une phase irréversible, grâce aux travaux préparatoires de Gaborone ;

Persuadés que seul un processus de réconciliation nationale, réalisé sans pression étrangère, est susceptible d'apporter une solution durable à la grave crise qui secoue le Congo ;

Ayant une nouvelle fois évalué le plan de retrait et de désengagement des troupes étrangères, adopté le 22 février 2001 par les belligérants et déplorant le retard délibéré que prend son exécution ;

Réunis à Gaborone pour le démarrage des travaux des pré-négociations politiques inter congolaises ;

Réaffirmons notre volonté commune d'assurer la réunification de notre pays,

dans le respect de sa souveraineté et son intégrité territoriale ;

Demandons avec fermeté à tous les pays ayant engagé des forces militaires au Congo de les retirer sans délai ;

Demandons en outre au Conseil de Sécurité des Nations Unies et à l'Union africaine d'exercer à cet effet les pressions idoines.

Ainsi, fait à Gaborone, le 21 août 2001

II. Acte d'engagement : Pacte républicain adopté à Gaborone par les participants au pré-dialogue congolais

Nous,

Représentants des composantes aux négociations politiques intercongolaises, à savoir le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, le Mouvement pour la Libération du Congo (MLC), le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), les organisations et formations de l'opposition politique ainsi que les forces vives de la nation, en présence de Sir Ketumile MASIRE, Facilitateur des négociations politiques intercongolaises ;

- Nous référant à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka signé le 10 juillet, le 30 juillet et le 31 août 1999 à Lusaka, aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatives aux négociations politiques intercongolaises et à la Déclaration des Principes Fondamentaux signée à Lusaka le 4 mai 2001 par les Parties signataires de l'Accord précité ;

- Conscients du fait que la réconciliation nationale relève avant tout de la responsabilité du peuple congolais et de ses dirigeants ;

- Réaffirmant la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'intangibilité des frontières de la République Démocratique du Congo, une et indivisible ;

- Rappelant notre attachement aux conventions internationales ratifiées par la République Démocratique du Congo en matière des droits humains;

- Soucieux de conclure un pacte républicain et de donner un gage de bonne foi afin d'assurer la sérénité au cours des négociations politiques intercongolaises et de montrer au peuple congolais ainsi qu'à la communauté internationale notre volonté inébranlable de mettre en place un Etat de droit respectueux des libertés et des droits fondamentaux ;

- Prenons l'engagement solennel et inconditionnel d'appliquer, sur toute l'étendue du territoire national, les dispositions ci-après :

1. assurer la libéralisation immédiate, effective et totale de la vie politique et associative, s'abstenir de tout comportement susceptible d'entraver ladite libéralisation, et promouvoir la tolérance dans l'exercice des activités politiques et associatives ;
2. garantir les droits de la personne humaine et les libertés fondamentales des citoyens, notamment le droit à la vie et à l'intégrité physique, la liberté de presse, d'expression et d'opinion ainsi que l'accès pour tous aux médias publics ;
3. libérer, sous les auspices du CICR et des ONGs congolaises des droits humains, immédiatement et sans condition tous les détenus et prisonniers politiques et d'opinion, les otages et ceux qui sont détenus ou prisonniers du fait de leur origine ou de leurs activités politiques et/ou légales dans le passé ;
4. garantir la liberté de circulation des personnes civiles et des biens licites, la liberté d'entrée et de sortie du territoire national et l'octroi à tout citoyen, sur demande, des documents de migrations ;
5. autoriser ou rétablir les voies de communications aériennes, ferroviaires, fluviales, lacustres, routières, téléphoniques et postales ;
6. restituer immédiatement et sans condition les biens saisis et/ou confisqués illégalement pour des raisons ou de considérations politiques de même que les immeubles occupés sans titre n, droit;
7. assurer la protection des populations civiles contre les rafles, les arrestations arbitraires, les réquisitions, les spoliations, les travaux forcés, les massacres, les bombardements aveugles, les tortures, les viols des femmes, les mutilations des enfants, les déportations et assurer l'arrêt définitif à la collaboration avec les forces génocidaires ;
8. protéger le patrimoine et les ressources nationales et combattre toute forme de pillage de ceux-ci ;
9. assurer le respect des dispositions de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies en vue du rétablissement de la paix en RDC ;
10. s'abstenir d'entreprendre toute activité de nature à entraver le processus de réconciliation nationale ;
11. garantir aux, organismes humanitaires l'accès aux populations sinistrées;
12. assurer un retour à la vie normale des populations déplacées ou réfugiées dans leur milieu naturel ;
13. ne pas instrumentaliser les réfugiés à des fins politiques ou militaires et s'abstenir des provocations par toute voie avant et pendant les travaux des négociations politiques intercongolaises ;
14. obtenir la suspension des Juridictions Militaires en ce qui concerne les faits liés aux civils.

A cet effet, pour assurer l'exécution et la bonne fin du présent Acte d'engagement, convenons de mettre sur pied un *Comité de suivi* dans lequel les composantes sont représentées de façon égalitaire sous l'autorité du Facilitateur des négociations politiques intercongolaises.

Fait à Gaborone, le 22 août 2001

III. Communiqué de la Réunion Préparatoire du Dialogue intercongolais

Conformément aux dispositions de l'Accord de Cessez-le-feu de Lusaka signé le 10 juillet 1999, 1er et 31 août 1999 et de la Déclaration des Principes Fondamentaux signée par les Parties congolaises à Lusaka (Zambie) le 4 mai 2001, les Représentants des Parties congolaises au Dialogue intercongolais, à savoir, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC), le RCD/ML, le Mouvement de Libération du Congo (MLC), le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), l'Opposition Politique et les Forces vives se sont réunis à Gaborone (Botswana) du 20 au 25 août 2001 pour préparer le Dialogue intercongolais.

La réunion était convoquée et présidée par son Excellence, Sir Ketumile Masire, ancien président du Botswana et Facilitateur du Dialogue intercongolais.

C'était une réunion sans exclusive où toutes les composantes ont bénéficié d'un statut identique. Toutes les décisions concernant le Dialogue intercongolais ont été prises collectivement et par consensus sur les points suivants :

- Le nombre des participants et le niveau de participation
- L'ordre du jour du Dialogue
- Le règlement intérieur et l'organisation du Dialogue
- Le lieu et la date du Dialogue

Le président du pays hôte, Son Excellence M. Festus Mogae, a honoré de sa présence la cérémonie d'ouverture à laquelle a assisté le Président en exercice de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et le Président de la République de Zambie, Son Excellence Dr Frederick J.T. Chiluba, qui a fait une allocution touchante pour marquer cet événement historique et de bonne augure. Son Excellence M. Mogae a souhaité une chaleureuse bienvenue aux participants. Les deux chefs d'Etat ont félicité le peuple congolais pour le bon déroulement de la réunion qui tendait vers la paix durable, la démocratie et la prospérité de sa riche nation.

Etaient également présents, Son Excellence Monsieur Joseph Kabila, Président de la République Démocratique du Congo, Son Excellence Monsieur Jean-Pierre Bemba, Président du MLC et Son Excellence le Dr Adolphe Onusumba, Président du RCD.

Les parties ont fait des déclarations de leurs perceptions sur les conditions humaines lugubres dues à la guerre où les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les personnes âgées souffrent. Elles ont également fait des déclarations d'engagement et des perspectives d'avenir que le Dialogue pourra leur apporter. Les représentants ont, entre autres, fait ressortir les préoccupations et souhaits suivants :

1. Que la RDC est et restera une République unie et souveraine créée au mois de juin 1960.

2. Tous les citoyens de la RDC, tous les représentants des différentes parties, des formations de l'Opposition politique et du Gouvernement en exercice souhaitent une véritable paix aussi bien qu'une indépendance effective et un développement total.

3. A cet effet, toutes les parties susmentionnées se sont pleinement engagées à

3.1. Libéraliser la vie politique.

3.2. Garantir les droits de la personne humaine et les droits civils fondamentaux.

3.3. Libérer les détenus politiques, les prisonniers d'opinion, les otages et ceux qui ont été détenus ou emprisonnés à cause de leur origine ou de leurs activités politiques et/ou légales.

3.4. Garantir la liberté de circulation des personnes et des biens.

3.5. Rétablir les voies de communication et réhabiliter les infrastructures.

3.6. Restituer sans condition tous les biens saisis et confisqués.

3.7. Assurer la protection des populations civiles contre les arrestations arbitraires, les saisies et les travaux forcés.

3.8. Protéger le patrimoine national et les ressources contre toute forme de pillage.

3.9. Assurer le retrait des Forces Armées et de Sécurité étrangères de la R.D.C.

3.10. A l'exception du calendrier du retrait, toutes les parties ont convenu de la nécessité et l'urgence pour que les Forces étrangères se retirent de la République Démocratique du Congo.

4. A cet effet, la réunion préparatoire a convenu entre autres des points importants du projet de l'ordre du jour sur les thèmes suivants :

4.1. Fin de la guerre par les initiatives nationales de paix et de sécurité en RDC et dans la sous-région.

4.2. Instauration d'un nouvel ordre politique et de bonne gouvernance en RDC.

4.3. Création d'une nouvelle année nationale congolaise dont les éléments seront issus des forces armées actuelles du gouvernement de la RDC, du MLC et du RCD, ensuite faire appel au public de s'enrôler et de participer à la reconstruction d'une force nationale capable d'assurer la sécurité interne.

4.4. Résolution des questions économiques et financières.

4.5. Mise en oeuvre d'un programme d'assistance et de réhabilitation humanitaire d'urgence.

4.6. Réconciliation Nationale, Vérité et Réconciliation, Cohabitation interethnique, protection des minorités et des principes de nationalité.

4.7. Garantie de bonne fin du Dialogue.

4.8. Elections et questions électorales.

4.9. Signature d'un accord de paix, de sécurité et de développement.

5. Après de longues consultations et discussions, la réunion préparatoire s'est convenue de l'administration, l'organisation, la prise de décision, les principes et les règlements intérieurs du dialogue en tenant compte de leurs attentes. Elle a convenu des points suivants :

5.1. Une structure administrative qui définit la suprématie de la Plénière comme Organe suprême de prise de décision ; le Bureau du Facilitateur assisté par un Bureau de son choix apportera une assistance technique aux organes du Dialogue intercongolais. Les Commissions du Dialogue intercongolais en tant qu'organes dérivés de la plénière sont spécialement mandatées pour examiner les sous-questions du Dialogue intercongolais. Les Commissions rendront compte à la Plénière. Elles examineront les domaines suivants :

- 5.1.1. Politique et Juridique
- 5.1.2. Défense et sécurité
- 5.1.3. Economie et Finance
- 5.1.4. Société et Culture
- 5.1.5. Réconciliation Nationale

5.2 La Plénière ou ses Commissions peuvent constituer des comités ad hoc pour examiner des aspects bien spécifiques.

5.3. Un point central de coordination sera établi entre les structures opérationnelles du Facilitateur et celles des composantes pour assurer une planification et une mise en oeuvre d'un Dialogue inter-congolais couronné de succès.

6. La Réunion Préparatoire a bien reconnu l'importance d'inclure toutes les composantes et leurs représentants à tous les niveaux. Ainsi donc, il a été convenu qu'elle déterminera le nombre définitif des participants, les procédures de validation et la nature des représentations, en particulier celle des femmes, des syndicats, des associations à caractère économique et des médias.

7. L'examen des questions de transition devra tenir compte de l'importance de l'unité, et la résistance à toute forme d'agression ultérieure devra assurer la souveraineté de la RDC, la sécurité de ses citoyens, particulièrement les groupes vulnérables et minoritaires.

8. La réussite de la Réunion Préparatoire prouve le caractère irrévocable du Dialogue National intercongolais ainsi que l'impact positif qu'il aura sur l'avenir de la RDC. Les participants ont exprimé l'importance du patrimoine de la Nation congolaise, de la richesse de sa diversité, de sa créativité ainsi que du patriotisme.

9. Ainsi donc, les participants s'engagent à respecter les décisions ci-jointes de la Réunion Préparatoire, à coopérer les uns avec les autres et à dialoguer même en l'absence du Facilitateur.

10. Le Facilitateur a félicité les représentants de toutes les Parties congolaises d'avoir mené à bonne fin cette Réunion préparatoire du Dialogue intercongolais. Il a exprimé son espoir que la Réunion Préparatoire a établi une base solide pour la reconstruction nationale, la paix et le développement. Il a réaffirmé sa neutralité, son engagement personnel ainsi que de ses collègues.

11. Le Dialogue intercongolais se tiendra le 15 octobre 2001 à Addis-Abeba, Ethiopie, capitale de l'Union Africaine. Tous les efforts sont dirigés vers la réussite et la renaissance de la RDC.

Fait à Gaborone, le 24 août 2001